

LIVRET D'INFORMATION

Rentrée 2025-2026



BATIMENT CFA ALENÇON

Plaine Saint Gilles
72610 SAINT PATERNE LE CHEVAIN
Tél : 02.33.27.28.62
alencon@batimentcfanormandie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du Lundi au Jeudi : 08h00 - 12h00 ; 13h30 - 17h30 (18h00 le lundi)

Le Vendredi : 08h00 - 12h00 ; 13h00 - 16h30

HORAIRES DE COURS AU CFA

Le Lundi : 10h15 – 12h25 ; 13h25 – 18h00

Du Mardi au Vendredi : 08h15 – 11h45 ; 13h00 – 16h30

Le Vendredi : 08h15 – 12h50 ; 13h50 – 16h00

Table des matières

I – La formation en alternance

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment
2. Une équipe référent handicap
3. Une filière de formation
4. Les métiers préparés au Bâtiment CFA Alençon
5. Les conditions d'inscription
6. Le déroulement de l'apprentissage
7. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans
8. L'organisation de la formation
9. Les retards et les absences

II – L'accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)

1. Les aides pour l'apprenti
2. La restauration
3. L'hébergement
4. Le service animation socio-éducatif
5. Les transports

I – La formation en alternance

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment

LA DIRECTION

Richard BILLY	Directeur
Julien DOUILLET	Directeur Adjoint
Vincent HUET	Adjoint de Direction pédagogique
Christophe LARGEAUD	Adjoint de Direction technique

L'ADMINISTRATION

Valérie GENIN	Assistante de Direction	
	Tél : 02.33.82.22.34	Email : valerie.geninpetron@batimentcfnormandie.fr
Fanny LAFITE	Assistante Administrative	<u>Pôles Gros œuvre / Bois</u>
	Tél : 02.33.27.28.62	Email : fanny.lafite@batimentcfnormandie.fr
Romane FORTIN	Assistante Administrative	<u>Pôles Finition / Energie / Fluides</u>
	Tél : 02.33.27.28.62	Email : romane.fortin@batimentcfnormandie.fr
Armelle GUILLOUX	Conseillère Jeunes Entreprises	
	Tél : 07.71.91.44.90	Email : armelle.guilloux@batimentcfnormandie.fr
Mathilde BOIVIN	Conseillère en Développement	
	Tél : 07.56.16.46.41	Email : mathilde.boivin@batimentcfnormandie.fr

LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

Suivi de l'assiduité, renseignements sur les aides, prise en charge des internes

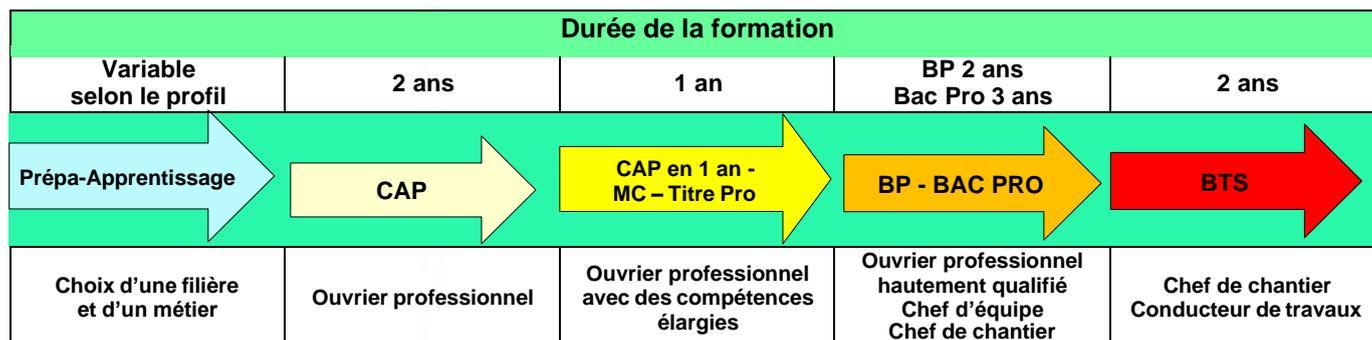
Christophe NARBONNE, Rudy LESIEUR, Noémie LECLERE

Tél : 02.33.27.28.62 Email : ase.alencon@batimentcfnormandie.fr

2. Une équipe référent handicap

Julien DOUILLET	Directeur Adjoint	Référent Handicap Salarié
Muriel TABURET	Responsable Centre de Ressources	Référente Handicap Apprenant
Valérie GENIN	Assistante de Direction	Accueil du public en situation de handicap

3. Une filière de formation



Ouvrier professionnel : Emploi demandant une bonne connaissance des techniques de base. Niveau de qualification correspondant au CAP.

Ouvrier professionnel hautement qualifié : Emploi demandant des connaissances techniques approfondies. Niveau de qualification correspondant au BP et Bac PRO.

Chef d'équipe : Responsable d'une équipe de 2 à 10 compagnons professionnels, il organise le travail sur le chantier, veille à l'avancement des travaux et à la conformité du projet dont il est le responsable d'exécution.

Chef de chantier : Entouré de plusieurs chefs d'équipe, il organise et dirige un chantier de moyenne importance et assure la liaison entre les différents corps d'état.

Conducteur de travaux : Responsable d'un projet, depuis sa conception jusqu'à sa finalisation, il choisit la solution technique la plus adaptée, coordonne le chantier, respecte les délais, les coûts, la qualité et la sécurité.

4. Les métiers préparés au Bâtiment CFA Alençon

ÉTUDES ET ENCADREMENT	DUREE	NIVEAU
BTS Fluides, énergies domotique Option C Domotique et bâtiments communicants**	2 ans	5
GROS ŒUVRE		
CAP Maçon	2 ans	3
BP Maçon	2 ans	4
CAP Couvreur	2 ans	3
CAP Connexe Couvreur*	1 an	3
Certificat de spécialisation Zinguerie*	1 an	3
BP Couvreur	2 ans	4
BOIS		
CAP Menuisier fabricant	2 ans	3
CAP Menuisier installateur	2 ans	3
CAP Connexe Menuisier installateur*	1 an	3
CAP Charpentier Bois	2 ans	3
BP Charpentier Bois	2 ans	4
TRAITEMENT DES ENERGIES		
CAP Electricien	2 ans	3
CAP Monteur en installations sanitaires	2 ans	3
CAP Monteur en installations thermiques*	1 an	3
BP Monteur en installation du génie climatique et sanitaire	2 an	4
Titre technicien d'installation et de maintenance de pompe à chaleur	1 an	4
FINITION		
CAP Peintre, applicateur de Revêtements	2 ans	3
CAP Connexe Carreleur mosaïste*	1 an	3
CAP Métiers du plâtre et de l'isolation	2 ans	3

5. Les conditions d'inscription

Dispositif « Loi Avenir »
<ul style="list-style-type: none"> ● Permettre l'entrée en formation ● Accompagnement à la recherche d'entreprise
En apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> ● Etre âgé(e) de 15 à 29 ans (les jeunes de 15 ans ne peuvent commencer un apprentissage que s'ils ont terminé leur premier cycle : 3^{ème}) ● Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ● Les inscriptions pour la préparation d'un diplôme se font en fonction de votre niveau initial (de votre cursus scolaire et des diplômes déjà obtenus) : la durée de votre contrat d'apprentissage sera adaptée à votre profil

6. Le déroulement de l'apprentissage

Le contrat d'apprentissage

C'est un contrat de travail en alternance, Entreprise/CFA, qui permet d'obtenir une qualification professionnelle. **L'apprenti(e) a le même statut qu'un salarié.**

L'âge requis est de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans si le jeune a terminé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (issu de 3^{ème}).

Remarque : Les candidats qui auront 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, ont la possibilité de débiter dès le 1^{er} septembre sous statut scolaire avec une convention entre le CFA, l'Education Nationale et l'Entreprise.

La signature du contrat peut se faire tout au long de l'année. Des prises en charge particulières en **Prépa-apprentissage peuvent être mises en place pour un accueil au CFA sans contrat d'apprentissage** (la Conseillère Jeunes & Entreprises du CFA pourra vous transmettre les informations sur ce sujet).

La durée du contrat

Elle doit être adaptée à votre niveau initial à l'entrée en formation et à la durée qui vous sera nécessaire à la préparation du diplôme visé.

C'est pourquoi **un positionnement obligatoire doit être fait avant votre entrée en formation.** Elle est généralement de 2 ans (3 ans pour les BAC PRO) et **peut-être réduite ou allongée en fonction de votre niveau initial et des diplômes déjà obtenus.** Il est donc nécessaire de vous renseigner auprès d'un personnel du CFA.

+ La période d'essai et la rupture du contrat

Elle est de **45 jours** consécutifs ou non **de formation pratique en entreprise à compter de la date de début du contrat**. Pendant cette période, le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties et sans justification de motifs. Après cette période, la résiliation ne peut intervenir que par accord amiable des deux parties ou par le Conseil des Prud'hommes en cas de désaccord.

+ La rémunération, le temps de travail et les congés payés

La rémunération est fonction d'un pourcentage du SMIC (1 801,80 € au 01 novembre 2024)

Ces pourcentages constituent un seuil minimum.

Ils sont valables uniquement pour les contrats d'apprentissage signés avec une **entreprise ayant une convention collective Bâtiment**

Période d'apprentissage	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans (- de 30 ans)
1 ^{ère} année	40 %	50 %	55 %	100 %
2 ^{ème} année	50 %	60 %	65 %	100 %
3 ^{ème} année	60 %	70 %	80 %	100 %

En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du contrat précédent.

En cas de préparation d'un diplôme connexe (1 an), la rémunération est supérieure de 15 points à celle de l'année précédente

Le temps passé au C.F.A. est considéré comme temps de travail et rémunéré par l'employeur

Les congés payés sont de 2 jours ½ par mois travaillé soit 5 semaines par an.

Ils sont pris après accord de l'employeur et en **aucun cas pendant les périodes de stages au C.F.A.**

+ Les engagements de chacun

Ils sont inscrits et cosignés dans la Charte de l'Alternance.

7. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans

Depuis 2012, les travaux pouvant être potentiellement dangereux (sources d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) sont soumis à une réglementation concernant les jeunes de moins de 18 ans (les mineurs).

Certains sont réglementés (autorisés compte tenu des nécessités de la formation des mineurs sous contrat de travail) ou strictement interdits (car trop dangereux).

+ A l'Entreprise

Ces travaux sont soumis à **une déclaration préalable à l'affectation des jeunes mineurs aux travaux interdits et réglementés** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail du secteur de l'entreprise et est **valable 3 ans**.

Les entreprises sont tenues de faire passer une visite médicale à leur(s) apprenti(s) mineur(s) par les services de la Médecine du Travail afin d'obtenir leur certificat d'aptitude médicale.

+ Au CFA

Ces travaux sont **également soumis à une déclaration préalable** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail pour chaque mineur en formation.

8. L'organisation de la formation

+ Sous contrat d'apprentissage

	CAP (2 ans)	MC (1 an)	BP (2 ans)	BAC PRO (2 ou 3 ans)	BTS (2 ans)
Rythme d'alternance moyen	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	2 ^{nde} : 1 semaine sur 3 au CFA 1 ^{ère} et Terminale : 2 semaines sur 4 au CFA	2 semaine sur 4 au CFA

9. Les retards et les absences

Toute **absence durant les périodes de C.F.A.** doit être **signalée** par téléphone au **bureau d'éducation au 02.33.27.28.62** et devra ensuite être obligatoirement **confirmée par courrier ou par mail** : ase.alencon@batimentcfanormandie.fr

En cas de maladie pendant les semaines de stages au CFA, l'original de l'arrêt de travail est à envoyer à l'employeur et une copie au CFA.

Pour les autres absences, la famille est tenue d'en communiquer les motifs par écrit, avec un justificatif à l'appui à la fois à l'employeur et au CFA.

La semaine de cours au CFA est considérée comme une période de travail.

Par conséquent, **le CFA informe systématiquement l'entreprise de tout retard ou absence.**

En cas d'impossibilité de se rendre au CFA, le jeune devra obligatoirement se présenter à l'entreprise.

A noter : Les retards sont cumulatifs et peuvent ainsi entraîner des absences en jours.

II – L'accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)

1. Les aides pour l'apprenti

Le service animation du CFA se tient à votre disposition, à partir de votre 1^{ère} semaine de rentrée, pour vous apporter toutes les informations concernant les aides mises en place pour les apprentis.

Les aides avec PRO-BTP (sous conditions de ressources)

- **Allocation pour financer le permis de conduire**
- **Montant de l'aide : 600 €**
(possible dès 15 ans pour la conduite accompagnée, être en 2^{ème} année de formation, aide versée directement à l'auto-école)
- **600 € pour acquérir votre 1er véhicule**
(être titulaire du permis A ou B, aide versée directement au garage où le véhicule a été acheté)

<https://www.probtp.com/part/apprenti/aide-permis.html>

Aide de l'Etat pour le financement du permis de conduire B

Cette aide s'adresse aux apprentis majeurs, titulaires d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et étant engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Il s'agit d'une **aide forfaitaire d'un montant de 500 euros**, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti. Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire.

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA)

Les aides avec ACTION LOGEMENT

Accompagnement démarche logement :

<https://www.actionlogement.fr/guides/trouver-un-logement/quelles-aides-au-logement-pour-les-alternants-en-contrat-pro-ou-apprentissage>

La carte nationale d'apprenti

Elle permet d'obtenir des réductions sur les tarifs en vigueur dans les cinémas, les bowlings, sur les articles de sport, les licences sportives, les accès aux musées, etc.



<https://atouts.normandie.fr/beneficiaires/Views/Accueil.aspx>

2. La restauration

Les Tarifs de la Restauration et de l'Hébergement 2025 / 2026 SODEXO Restauration

Apprenants sous contrat APPRENTISSAGE

Semaine de :	PENSION	½ PENSION
5 jours	83.70 €	26.50 €
4 jours	64.10 €	21.20 €
3 jours	44.50 €	15.90 €
2 jours	24.90 €	10.60 €
1 journée	5.30 €	5.30 €

Apprenants sous contrat de PROFESSIONNALISATION

Semaine de :	PENSION	½ PENSION
5 jours	167.00 €	55.00 €
4 jours	128.00 €	44.00 €
3 jours	89.00 €	33.00 €
2 jours	50.00 €	22.00 €
1 journée	11.00 €	11.00 €

PENSION : Hébergement + petit déjeuner + déjeuner + dîner

DEMI PENSION : Repas du midi

L'accès au restaurant est soumis à la réglementation mise en vigueur et relevant du Règlement Intérieur.

Le règlement s'effectue grâce à l'achat et l'approvisionnement d'une carte de Restauration, valable pour toute la durée de la formation.

Ce BADGE vous servira de moyen de paiement et vous permettra d'accéder au restaurant du CFA. Son coût est de 4€. Pour l'obtenir, il faudra ajouter cette somme sur votre premier règlement.



**Les pensionnaires et demi-pensionnaires ont pour obligation de prendre tous leurs repas au CFA.
Toute absence non justifiée donne lieu à facturation.**

3. L'hébergement



La vie en collectivité, dans le domaine de l'hébergement, implique des habitudes de propreté et de respect de consignes particulières basées sur l'hygiène corporelle, l'entente fraternelle, la discipline, l'ordre et la propreté des chambres ainsi que de la literie.



Il est indispensable de prévoir pour la semaine, un drap housse (dimension du matelas 90 x 200 cm), une taie d'oreiller, un duvet (ou couette ou un drap plat), des vêtements en quantité suffisante ainsi que le nécessaire de toilette. Nous déconseillons les déodorants à spray, pouvant déclencher l'alarme incendie.

Les objets de valeur, les tenues de marques vestimentaires, les téléphones, les ordinateurs portables, etc..., susceptibles d'éveiller la convoitise, restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire en cas de casse ou de vol. Nous vous conseillons de prévoir un cadenas pour la fermeture de votre armoire et valises.

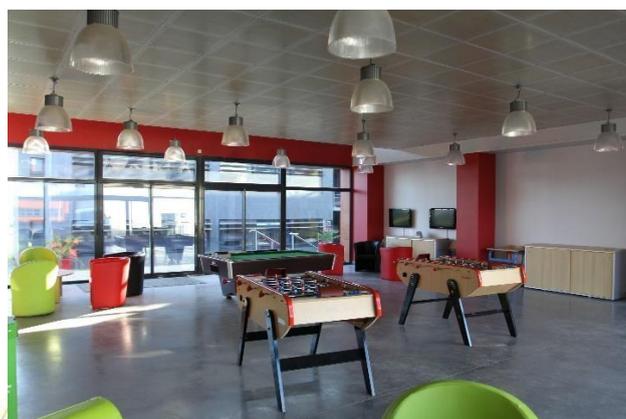
4. Le service animation socio-éducatif

Le Directeur Adjoint, 3 animateurs, des locaux modernes spécialement adaptés et un équipement culturel et sportif de qualité, constituent la force vive du foyer socio-éducatif.

De nombreuses salles sont mises à disposition pour assurer le bien-être des apprentis.

Le midi et à chaque pause de la journée, les apprentis ont libre accès à l'espace foyer. Le soir, pour les internes, est mis à disposition, une salle de jeux, une salle de cinéma, une médiathèque, une salle de télévision, une salle de travail, une salle informatique, une salle de musculation, un gymnase.

Au sein de cet espace animation, tous les modes d'apprentissage de la vie socio-éducative peuvent s'exprimer lors de débats, de tournois et de rencontres ; tout ceci participe au développement harmonieux de la personnalité du jeune stagiaire en formation au BÂTIMENT CFA ALENÇON.





Une participation au Foyer Socio-Educatif OBLIGATOIRE vous est demandée pour la durée totale de la formation.

Voici 5 bonnes raisons de payer sa cotisation foyer :

- Je profite des installations et des jeux mis à ma disposition dans le foyer.
- J'assiste aux interventions de prévention dans la salle de cinéma.
- J'ai un soutien logistique quand je participe à des concours.
- Je peux faire des visites de chantier, de patrimoine avec mon formateur ...
- Si je suis interne : je participe à des activités, animations et sorties au moindre coût.

Montant à régler :

Niveau Diplôme	Durée	Interne	½ pensionnaire	Externe
CAP	2 ans	50 €	20 €	20 €
MC – CAP 1 an	1 an	25 €	10 €	10 €
BP	2 ans	50 €	20 €	20 €
BAC PRO en 2 ans	2 ans	50 €	20 €	20 €
BAC PRO	3 ans	75 €	30 €	30 €
BTS	2 ans	50 €	20 €	20 €

Chronologie des soirées et nuitées

Lundi

18h00 : Fin des cours
Attribution des chambres
Remise des clés

Mardi à Jeudi

16h30 : Fin des cours
Accès aux chambres et activités

18h30 : ouverture du restaurant
19h30 : activités pluridisciplinaires
21h00 : fin des activités et accès à l'hébergement
22h00 : coucher
07h00 : réveil
07h15 : accès restaurant
08h15 : début des cours





5. Les transports

Le service est assuré par



Altobus.com

Prix d'un ticket à l'unité : 1,10 € (Vente dans le bus uniquement)

Carte sans contact de 10 voyages : 8,00 €

Mensuel jeune : 19,00 €

Abonnement annuel jeune : 162,00 €

- Site Région Normandie : <https://atoumod.fr/>
- Transport Normandie Nomad : <https://nomad.normandie.fr/lignes-de-cars> + <https://www.ter.sncf.com/normandie>
- Transport Communauté Urbaine d'Alençon : www.altobus.com
- Transport Pays de Loire Aleop : www.paysdeloire.fr